

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 3 (1911)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Faits divers

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Années	Avec cessation du travail	Sans cessation du travail	Totaux
1900	5	606	611
1901	12	669	708
1902	8	696	704
1903	11	788	799
1904	8	642	650
1905	7	832	839
1906	12	685	697
1907	7	661	668
1908	11	796	807
1909	23	1002	1025
1900—1909	104	7404	7508
pour cent	1,4	98,6	100

Le tableau ci-dessous indique comment les différends solutionnés dans les dix années 1900—1909 se répartissent entre les différentes catégories de conseils de conciliation :

Conseils de conciliation	Nombre des cas		Totaux
	avec grève	sans grève	
Conseils de conciliation pour le pays	2	6	8
Conseils de conciliation des districts	4	25	29
Conseils de conciliation pour différentes industries :			
Bâtiment . . . . .	2	247	249
Mines de charbon . . . . .	51	4631	4682
Mines diverses . . . . .	2	134	136
Carrières . . . . .	1	67	68
Industrie du fer et de l'acier . . . . .	1	262	263
Constructions mécan. et navales . . . . .	10	663	673
Reste de la métallurgie . . . . .	5	204	209
Industrie textile . . . . .	10	45	55
Cordonnerie . . . . .	12	633	645
Vêtement . . . . .	2	87	89
Ports . . . . .	2	196	198
Chemins de fer . . . . .	—	173	173
Industries diverses . . . . .	—	31	31
Tous les conseils de conciliation . . . . .	104	7404	7508

Le tableau ci-dessus montre suffisamment le peu d'importance des conseils de conciliation pour le pays et les districts en comparaison des conseils de conciliation pour les différentes industries. Tandis que le nombre des différends solutionnés par ses derniers est de 7471, celui des cas portés devant les premiers se monte à 37, c'est-à-dire pas même  $\frac{1}{2}$  pour cent de tous les cas solutionnés par les conseils de conciliation.

Cependant malgré ces médiations exercées par les conseils de conciliation, les particuliers ou d'autres corporations, le nombre des grèves est encore très considérable en Angleterre, comme le montre le fait qu'en 1909, sur 436 cessations de travail, 63 seulement, soit 14 pour cent furent apaisées par la médiation. Il est vrai que ces dernières grèves embrassaient 79,273 ouvriers, soit 46 pour cent du nombre total des grévistes, lequel fut de 170,258. Ce fait s'explique tout simplement par les graves conséquences que les grandes grèves peuvent avoir aujourd'hui pour une industrie, et même en dehors de celle-ci pour la vie économique tout entière, si elles sont de longue durée. Sur ce nombre de 63 grèves, 23 embrassant 15,644 ouvriers se trouvaient dans le cas prévu par la loi de 1896 sur la conciliation, 21 avec 60,928 grévistes furent apaisées par les conseils de conciliation pour des industries déterminées, 4 avec 111 grévistes furent portées devant les conseils des districts, les unions locales des syndicats ou les syndicats nationaux, et les 15 restantes embrassant 2,590 ouvriers furent apaisées par l'intervention de particuliers.

## Faits divers.

### L'organisation patronale.

Le correspondant gantois de *l'Etoile* écrit :

« Une très nombreuse réunion de patrons a été tenue à Gand, aux fins d'organiser la défense patronale contre les agissements des Syndicats ouvriers, qui provoquent des grèves dans les établissements industriels des deux Flandres et font méconnaître l'autorité des patrons et porter atteinte à la liberté du travail des ouvriers.

« Il y a en ce moment des grèves à Ingelmunster, Sweveghem, Waerschoot, Renaix et Eecloo.

« Il a été décidé de fonder, dans les deux provinces flamandes, des Syndicats de défense patronale et une vaste Fédération de tous ces Syndicats, sous la haute direction des Syndicats des tisseurs de Gand.

« La nouvelle organisation aura la même base que la puissante Fédération nationale textile allemande. »

### L'intensité du mouvement coopératif en Europe.

P A Y S	Nombre des Sociétés	Nombre des sociétaires	Ventes
			en millions de francs
Îles britanniques . . . . .	1,428	2,404,600	1,750
Allemagne . . . . .	2,250	1,350,000	437
France . . . . .	2,491	750,000	227
Russie . . . . .	800	250,000	80
Italie . . . . .	1,448	250,000	80
Autriche . . . . .	1,100	200,000	100
Suisse . . . . .	295	185,000	81
Belgique . . . . .	162	127,000	34
Finlande . . . . .	177	100,000	52
Danemark . . . . .	1,300	90,000	38
Hongrie . . . . .	676	85,000	10
Pologne . . . . .	680	85,000	90
Suède . . . . .	470	65,000	—
Hollande . . . . .	138	50,000	—
Espagne . . . . .	182	29,000	—
Norvège . . . . .	300	12,000	—

L'Ecosse compte 304 coopérateurs pour 1000 habitants, l'Angleterre 235, le Danemark 231, la Suisse 230, la Finlande 130, l'Allemagne 86, la France 77, la Belgique 76.

Les coopératives anglaises sont les plus puissantes. Leur chiffre de vente s'est élevé en 1908 à 1700 millions.

### L'exploitation du travail féminin en France.

*Comment le Comptoir d'Escompte traite les jeunes employées.*

La direction du Comptoir d'Escompte a trouvé une très ingénieuse méthode pour le recrutement et le payement de son personnel féminin.

Tous les six mois il ouvre un concours, fait subir des examens et déclare reçues un certain nombre de jeunes filles qui, leur diplôme en poche, croient naïvement avoir trouvé une occupation permanente et bien rémunérée.

Or, loin d'être titularisées immédiatement et de recevoir un emploi fixe, elles ne se voient appelées qu'à fournir un travail des plus irréguliers et dont le salaire est d'un taux inférieur.

Le procédé du Comptoir d'Escompte consiste en ceci :

Il fait convoquer, par lettres, les jeunes filles reçues aux examens avec l'indication d'avoir à se présenter dès la lettre reçue.

Croyant alors réalisé son désir d'être admise définitivement comme employée, la destinataire de la convocation se présente.

On lui confie un travail qui peut durer quinze jours parfois, ou même — ce qui est plus fréquent — un seul jour.

Puis, sans le moindre préavis, même verbal, on fait signer le soir à cinq heures une feuille d'émargement à l'employée. On l'invite à passer à la caisse et à ne plus revenir jusqu'à nouvelle convocation.

On nous a signalé ainsi le cas d'une jeune fille qui avait été convoquée, puis licenciée, *quatre fois en cinq mois!*

En procédant ainsi, le Comptoir d'Escompte s'offre toute une catégorie d'employées qu'il paye au tarif de *trois francs par jour*, alors que les autres travailleuses touchent quatre et cinq francs pour une occupation identique. En dehors de l'économie réalisée aux dépens des employées, il y a là une sorte de manquement grave aux promesses faites.

En obligeant les femmes candidates à passer des examens qui exigent des études sérieuses, en les déclarant reçues après les épreuves, le Comptoir d'Escompte s'engage moralement à leur donner une situation stable et à leur assurer un salaire régulier.

Il paraîtra à tous les esprits justes qu'en agissant comme il le fait actuellement, le Comptoir d'Escompte, dont les bénéficiaires se chiffrent annuellement par cinquante millions, pratique une exploitation scandaleuse du travail féminin.  
R. Figeac.

Administration: Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.

## Union suisse des Fédérations syndicales

### Rapport de caisse pour le I<sup>er</sup> trimestre 1911

Recettes	Fr.	Ct.	Dépenses	Fr.	Ct.
1. Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 1911 . . . . .	4194	23	1. Salaires du secrétaire et du personnel adjoint . . . . .	1474	95
2. Cotisations des fédérations: a) pour les III <sup>me</sup> et IV <sup>me</sup> trimestres 1910, de 9 fédérations pour 24,729 membres masculins, 3317 membres féminins et 3404 ouvriers à domicile . fr.2528.10 b) pour le I <sup>er</sup> trimestre 1911, de 4 fédérations pour 17,180 membres masculins . . . . . fr.1546.26	4074	36	2. Indemnités pour séances aux membres du comité directeur . . . . .	90	—
3. Collectes pour les brasseurs . . . . .	185	40	3. Subventions . . . . .	1200	—
4. Vente de brochures . . . . .	451	95	4. Achat de livres et brochures, abonnements de journaux . . . . .	348	66
5. Intérêts et divers . . . . .	132	33	5. Administration: a) Matériel de bureau . . . . .	69	30
			b) Frais de port et téléphone . . . . .	66	24
			c) Loyer, nettoyage et éclairage des bureaux . . . . .	174	—
			6. Imprimés ( <i>Revue syndicale</i> exceptée) Rapport de l'année 1909, La Vie chère, etc. . . . .	1606	—
			7. Délégations (y compris abonnement général aux chemins de fer) . . . . .	590	10
			8. <i>Revue syndicale</i> , édition allemande, n <sup>os</sup> 9, 10, 11 et 12 . . . . .	1045	70
			<i>Revue syndicale</i> , édition française, n <sup>os</sup> 9, 10, 11 et 12 . . . . .	659	50
			9. Primes d'assurances . . . . .	48	25
			10. A la Fédération de l'alimentation pour les brasseurs . . . . .	142	20
			11. Divers . . . . .	3	50
			Total des dépenses . . . . .	7518	40
			Solde à compte nouveau . . . . .	1519	87
			Total . . . . .	9038	27
Total	9038	27			

Pour extrait conforme:  
Berne, le 7 avril 1911.

Le caissier:  
J. Degen.

Les comptes de l'Union suisse des fédérations syndicales du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 1911 ont été reconnus justes et en ordre.

Les vérificateurs:  
J. Schlumpf. B. Staude. A. Brunner.